



Le mouvement de mutation C est sorti ce mercredi 20 mai 2020.

L'administration aurait dû publier des tableaux de classement des demandes des agents par direction la veille de la sortie du mouvement.

Ce n'est pas le cas.

Elle ne respecte pas ses prérogatives de transparence pour les agents dans l'élaboration des mouvements de mutation prévue dans le décret des lignes directrices concernant la mobilité.

À ce jour, les agents de la DGFIP n'ont aucun moyen pour vérifier si le bureau de gestion a fait des erreurs ou si des situations n'ont pas été prises en compte (rapprochement externe , CIMM, etc.).

Les élus de catégorie C de la CGT DGFIP dénoncent :

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

- Le manque de transparence pour les agents dans la confection du mouvement.
- Les nouvelles règles du mouvement de mutation nationale moins fines avec une affectation pour les agents au département,
- La suppression des CAP de mutation qui étaient des véritables instances paritaires pour défendre les agents dans un cadre collectif et individuel, qui permettaient d'améliorer les mouvements.
- La suppression des CAP locales d'affectation pour les mêmes raisons qu'au-dessus.
- L'absence de document pour les représentants des personnels pour analyser le mouvement de mutation fait par l'administration.

Quelques minutes après la parution du mouvement, de nombreux agents se posaient déjà des questions sur leur non-mutation .

L'administration ne peut pas laisser les collègues dans l'ignorance de leur situation administrative, quand nous savons les conséquences que cela a sur leur situation personnelle parfois difficile, en faisant, un mouvement, seule avec aucun élément de transparence.

Les représentants des personnels de catégorie C de la CGT demandent à l'administration :

- De nous fournir des documents pour pouvoir donner des réponses aux diverses questions posées par les agents sur le mouvement de mutation.
- D'organiser une réunion où nous pourrions évoquer les dossiers des agents qui souhaitent avoir une mutation et savoir si leur situation a été prise en compte.

La CGT revendique des règles de mutation nationales avec une affectation fine sur une commune et un poste.

Nous revendiquons aussi des véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions cela permet la transparence pour les agents sur les actes de gestion et la défense des dossiers des agents.

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Mobilité](#)

[CAP C administratif](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
